



- Procès-Verbal -
Bureau Syndical du Parc Naturel Régional de la Guyane
- 07 Décembre 2023 -

Lieu : PNRG
Heure : 10H05

Étaient Présents :

• **Membres :**

- M. Jean-Paul FEREIRA :	Président
- Mme Violaine MACHICHI-PROST :	1 ^{er} Vice-Présidente
- M. Jean-Claude LABRADOR :	2 ^{ème} Vice-Président
- M. Patrick COSSET :	4 ^{ème} Vice-Président
- M. Stéfano KANA :	3 ^{ème} Vice-Président
- M. Louis Jérôme LEBA :	Délégué

• **Personnel**

- Mme ELFORT Monique :	Directrice Adjoint – Responsable du PMG
- M. Antoine LOUIS-ALEXANDRE :	Responsable CDTLCT
- Mme Anna GROUT :	Responsable CUB
- Mme RIBERE-MAGEN Kétura :	Assistante de Direction – Resp R.H

Etaient Absents excusés :

• **Membres :**

- M. Randolph JADFARD	Délégué
- Mme Dominique BERTONI :	Déléguée
- M. Charles GONCALVES ARNAUD:	Délégué

Etaient Absents :

• **Membres :**

- M. Jean-Philippe CHAMBRIER	Délégué
- M. Pierre DESERT :	Délégué
- M. Yves VANG :	Délégué

L'ordre du jour est le suivant :

I. Approbation du Procès-Verbal du 03/11/2023

II. Rapports

A. Pôle Moyens Généraux

- | | |
|----------------------|--------------------------------------|
| • SMPNRG/PMG/UFR/019 | Mise à jour du tableau des effectifs |
| • SMPNRG/PMG/UFR/020 | Mise à jour du RIFSEEP du SMPNRG |

B. Pôle Opérations et Programmes

- SMPNRG/POP/CDLCT/021 Désignation d'un représentant au CP du GAL de l'Est
- SMPNRG/POP/CUB/022 Demande de rétrocession la Caroline

Le Président accueille les élus et ouvre la séance, le quorum est atteint.

I/ Approbation du Procès-Verbal du 03/11/23

Les élus sont invités à se prononcer.

Il n'y a pas d'observation ; il est procédé au vote.

Votants :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 6

Les élus adoptent à l'unanimité le procès-verbal.

II/ Rapports

1/ Mise à jour du tableau des effectifs

Rapport présenté par Mme RIBERE-MAGEN

Le 30 octobre 2023 s'est tenu le jury de sélection des candidats pour le poste de Directeur du PNRG à pourvoir.

Le jury a retenu à l'unanimité un candidat. Afin de pouvoir procéder au recrutement de cet agent titulaire par voie de mutation, le poste de Directeur doit être ouvert et créé au grade d'Attaché territorial.

En effet, ce poste a été créée et ouvert grade d'Attaché principal (grade supérieur à celui détenu par le candidat). Par ailleurs, aucune des possibilités de mobilités (détachement, mutation) prévues pour les fonctionnaires n'est applicable pour l'agent compte tenu de son grade et il ne remplit pas encore les conditions requises pour bénéficier d'un avancement de grade au choix afin d'être recruté au grade d'Attaché Principal.

Aussi, je vous propose l'ouverture de ce poste au grade d'Attaché.

La prise de fonction s'effectuera à compter de Janvier 2024.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 6

Pour :6

Contre : 0

Abstention : 0

Le Bureau syndical valide l'ouverture du poste de Directeur au grade d'Attaché territorial.

2/ Mise à jour du RIFSEEP du SMPNRG

Rapport présenté par Mme RIBERE-MAGEN

Le régime indemnitaire nécessite une mise à jour pour intégrer les cadres d'emplois ouverts au sein du PNRG notamment celui de Directeur.
Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité social technique qui s'est tenu le 04/12/23.

Les élus sont invités à se prononcer.

Avis et Observations

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 7

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical valide la mise à jour du RIFSEEP du PNRG.

3/ Désignation d'un représentant au CP du GAL de l'Est

Rapport présenté par M. LOUIS-ALEXANDRE

Le GAL EST a sollicité la désignation d'un agent du PNRG dans le cadre de la programmation 2023-2027, pour que ce dernier assiste au Comité de programmation.

Les élus sont invités à se prononcer

Avis et Observations

M. LABRADOR : Pourquoi un agent ?

M. LOUIS-ALEXANDRE : il faudra donner des avis techniques lors des comités d'où le choix d'un agent.

Les élus proposent de désigner M. LOUIS-ALEXANDRE.

Votants : 7

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical désigne M. Antoine LOUIS-ALEXANDRE comme représentant du PNRG au Comité de Programmation du GAL EST.

4/ Demande de rétrocession la Caroline

Depuis plus de vingt ans, l'ancienne habitation coloniale esclavagiste La Caroline, a fait l'objet d'opérations archéologiques, de mémoires de recherche et, surtout, de nombreuses visites guidées pour lesquelles les Guyanais ont constamment montré leur intérêt.

Ce site revêt un potentiel patrimonial et écotouristique remarquable et avéré lors des visites du site par le guide-animateur du parc pendant une dizaine d'années. C'est dans ce contexte que ce dernier avait initié la volonté de gérer et valoriser de manière éco-touristique ce site afin de le mettre en valeur et de pérenniser les visites.

En février 2022, le Bureau a délibéré positivement sur la mise en place d'un COPIL préalable à l'étude de faisabilité du projet de valorisation de La Caroline en co-portage avec la Mairie de Roura.

Suite à cette délibération, un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique a été mis en place et présidé par Mme MACHICHI-PROST en octobre 2023 afin de définir les besoins, les objectifs et un calendrier de travail du projet. La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) ainsi que le Village Favard-Wayam a rejoint le projet et souhaite accompagner son développement dans un objectif de co-construction du projet.

A l'issue du dernier COTECH, il a été conclu que la première étape à la réalisation de ce projet serait de demander la rétrocession du foncier du site de l'habitation La Caroline (procédure gratuite pour les acteurs publics). Ainsi, l'assemblée, comprenant la Mairie de Roura, s'est positionnée en faveur d'une rétrocession du foncier appartenant actuellement à l'Etat par la CTG afin de pouvoir démarrer un projet dessus.

En parallèle, une demande de protection au titre des « Monuments historiques » a été engagée. Dans le but d'apporter le soutien du PNRG et de progresser dans l'avancement du projet de valorisation touristique, économique et pédagogique, il est sollicité l'accord des élus pour demander à la CTG d'engager la procédure de rétrocession du foncier par du site de la Caroline et, je vous invite chers collègues à en délibérer.

Les élus sont invités à se prononcer

Avis et Observations

M. LABRADOR : il faudrait s'assurer de l'adhésion de tous villageois pour le projet, et les associations du territoire parce qu'il y a des désaccords entre les habitants ce qui risque de ralentir la mise en œuvre de ce projet.

Il faut absolument une provoquer une réunion publique afin que tous aient le même niveau d'information.

Il y a également la construction d'une école à la Caroline.

Mme MACHICHI-PROST : Ce sera fait.

Mme GROUT : L'école sera localisée ou exactement ? A l'issue du dernier comité technique, il était prévu de solliciter l'inscription de la Caroline au monument historique du site. Ce qui engendrait une certaine réglementation.

M. LABRADOR : Elle sera située à côté du site.

M. FERREIRA : S'agissant des monuments la limite est fixée à 500 mètres autour du monument.

M. LABRADOR : l'implantation de l'école a été défini à la demande des villageois. De plus, certains ont sollicité auprès de la Mairie l'acquisition de parcelle de la Caroline.

Mme MACHICHI-PROST : lors du dernier comité technique il a été discuté de l'agrandissement du village. Le projet devra tenir compte de cette donnée et quoi qu'il arrive les ruines ne pourront pas faire l'objet de l'acquisition par les villageois.

Cette question sera discutée lors de la réunion publique.

Le PNRG attendra la décision du Conseil municipal du 20/12/23. Puis, une réunion sera tenue avec les services du patrimoine de la CTG.

Quand tous les partenaires auront été consultés et parties prenantes, le dossier sera ensuite engagé.

Il y a une ambition affichée sur l'exemple de l'habitation La Gravelière de la Guadeloupe avec des bâtiments réhabilités et classés qui a débuté comme la Caroline. Un contact a été pris les responsables pour un accompagnement du PNRG pour éviter les erreurs.

M. COSSET : Les rétrocessions ont un coût, notamment concernant les frais notariés. Or, le rapport fait état d'une procédure gratuite. Il faudra déterminer le montant des frais inhérent à cette rétrocession.

Mme GROUT : En effet, sur le site du cadastre, il est mentionné la gratuité mais il y aura des frais à régler.

Mme MACHICHI-PROST : Les discussions seront menées avec la CTG en ce sens pour déterminer ce que cela coûtera. L'objectif étant de maintenir la dynamique insufflée avec l'ensemble des partenaires pour la mise en œuvre de ce projet.

Il n'y a pas d'observation. Il est procédé au vote.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau syndical valide la demande de solliciter auprès de la CTG d'engager la procédure de rétrocession du foncier de l'habitation la Caroline.

Le Président introduit deux questions diverses :

- La stratégie nationale de Biodiversité
- La gestion de la RNA

1/ La stratégie nationale de Biodiversité

Elle a été publiée et annoncée par la première ministre, il est annoncé la création d'un parc de zone humide en 2024, le choix devra s'opérer entre 3 sites : les Marais de Kaw, la Camargue et

Il y a un positionnement clair de l'Etat, il faudra en tenir compte pour la révision de la charte

2/ La gestion de la RNA

Un courrier a été adressé à la DGTM pour proposer un renouvellement de trois ans pour la gestion de la RNA et rappeler les accords pris entre le DGTM, la CTG et le PNRG.

Une réponse a été adressée par le DGTM au Président, en conclusion la proposition qui est faite au PNRG est celle d'un renouvellement de la gestion pour une durée d'un an, en tenant compte d'une gestion territorialisée de la stratégie nationale de la biodiversité.

Alors que les élus ont proposé à la DGTM une gestion à moyen terme (3 ans) pour se donner la possibilité de repartir sur de bonnes bases afin de permettre aux services de l'Etat d'établir un appel à projet solide pour permettre aux candidats de se positionner.

Mme MACHICHI-PROST : Quels sont les scénarios pour les agents, si le PNRG refuse le renouvellement pour un an ?

Mme ELFORT : Les agents seront sans employeurs. D'où l'importance de statuer sur leur devenir.

M. LABRADOR : il faudrait transmettre la réponse de la DGTM aux agents et être clair avec ces derniers. De plus, la problématique avec les Services de l'Etat, concerne les référents qui changent continuellement.

Après discussion les élus proposent une réunion d'information avec les agents le Jeudi 14 Décembre 2023 à 10H30 à la RNA.

Ils décident ensuite d'acter le principe du renouvellement de la gestion de la RNA et des contrats en fonction des discussions qui auront lieu avec l'Etat.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 11H00.

APPROUVE AU BUREAU SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024